

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	22 novembre 2022
Délibération N°	02
Date de la convocation	10 novembre 2022
Objet	5.6.4 Rectification du vote du Président

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux novembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Charles CLEORON, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Jean-Pierre AMANS  
Nawar BELMILOUDI  
Véronique CALUEBA  
Nicole MORERE  
Serge RABINEAU  
Patricia WEBER

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à M GAUDY)  
Laure TONDON, (pouvoir à M COMBES)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221122-20221122-02-DG-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Objet : 5.6.4 Rectification du vote du Président

Le 22/11/2022

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Vu que le Président, M Vincent Gaudy, est également Maire de la Commune de Florensac, et, au regard de la réglementation, notre Président ne souhaite pas participer au vote concernant toute délibération sur sa commune.

Il s'avère que son vote lors de la retranscription du procès-verbal a été noté comme abstention, nous souhaitons rétablir cette erreur en listant les délibérations depuis janvier 2020 :

CA du 26/05/20

- Acquisition terrain - 7 avenue de la Gardie
- Réalisation de 27 logements locatifs - 7 rue de la Gardie (remplace la délibération n°5 du 30/05/17)

CA du 30/06/20

- Clôture d'opération 7851-01 Résidence J Jaurès - Réfection façades

CA du 22/09/20

- Acquisition du macro lot n°1 - Lotissement le Peyrou pour y réaliser 6 à 7 logements collectifs
- Acquisition du macro lot n° 22 - Lotissement le Peyrou pour y réaliser 6 à 7 logements collectifs

CA du 26/01/21

- Acquisition d'une VEFA auprès de la société A2J de 8 logements individuels locatifs - Résidence l'Orée du Parc - rue des Capucines

CA du 18/05/21

- Boulevard Victor Hugo - 20 logements collectifs (délibération de référence n°2 du 19/12/17)

CA du 22/11/22  
(DG/GD/IL)

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221122-20221122-02-DG-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

**CA du 15/06/21**

- Résidence Le Marcadal - 1ère tranche - Démolition et reconstruction de 8 logements individuels locatifs - Prêt CDC 825 626 €
- Clôture d'opération : 7851-21 - Résidence Jean Jaurès - Ravalement façades
- Etablissement d'une convention de relogement dans le cadre de la démolition reconstruction de la résidence le Marcadal

**CA du 19/10/21**

- Autorisations d'emprunts - Résidence l'Orée du Parc - Acquisition en VEFA de 8 logements individuels locatifs - Prêt CDC : 1 140 794 €

**CA du 22/02/22**

- Autorisations d'emprunts - FLORENSAC - résidence Le Marcadal 2ème tranche - Démolition et reconstruction de 22 logements individuels locatifs - Prêt CDC : 2 566 982 €

**CA du 29/03/22**

- Lotissement le clos des Picalaries - macro lot 1 - réalisation de 6 logements collectifs
- Lotissement le clos des Picalaries - macro lot 22 - réalisation de 6 logements collectifs

**Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :**

De prendre acte que le Président n'a pas pris part au vote.

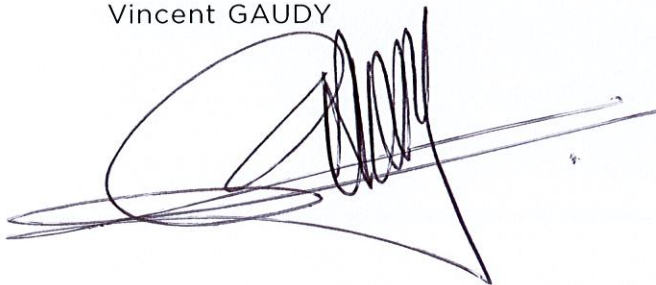
**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY



CA du 22/11/22  
(DG/GD/IL)

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221122-20221122-02-DG-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022